

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE EN DATE DU 28 MAI 2014**

**Présents** : Mme Myriam FOUGERE, Maire,  
M. Guy GORBINET, Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE, Mme Emilie FAYE, M. Albert LUCHINO, Adjoints,  
Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, MM. Michel BEAULATON, Jean-Jacques PERIGNON, Mmes Christine SAUVADE, Marielle GUY, Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, MM. Franck PAUL, Jean-Charles BOUTIN, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Johan IMBERT, Melle Marine FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC, Mmes Nadine BOST, Véronique FAUCHER-CONVERT (présente jusqu'à 20H40).

**Absent avec procuration** : M. Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE à M. Jean-Charles BOUTIN, M. Marc CUSSAC à Mme Marielle GUY, Mme Annie BERNARD à Mme Simone MONNERIE.

**Secrétaire de séance** : Mme Emilie FAYE



Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Mme Le Maire informe l'assemblée de la démission de Mr Michel DAJOUX, reçue le 23 Mai 2014, de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L270 du Code Electoral, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 3.500 habitants et plus, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Le candidat suivant sur la liste " *Agissons pour Ambert* " étant Mme Nadine BOST, Mme le Maire procède à son installation au sein de l'assemblée.



### **COMMUNICATIONS**

#### **Organisation des rythmes scolaires.**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif mis en place par la municipalité précédente concernant l'organisation des rythmes scolaires dans le cadre de la loi Peillon. En l'occurrence pour le primaire une journée de 6 H le lundi et les mardis, jeudi et vendredi fin des classes à 15H30 et activités en Temps d'activités périscolaires (TAP) de 15H30 à 16H30. Le dispositif est différent en maternelle avec une pause méridienne plus longue et la classe jusqu'à 16H30 sauf le vendredi 15H30.

Sur la base du fonctionnement des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2013 et dans la perspective d'une réunion du comité de pilotage un questionnaire a été diffusé auprès de l'ensemble des familles afin de permettre l'évaluation du dispositif.

De l'analyse des très nombreuses réponses apportées à ce questionnaire il ressort en synthèse :

- Des temps de transition trop longs entre la fin des cours à 15H30 et le début effectif des TAP. Ceci impacte largement le temps réel et effectif des TAP qui concernent en moyenne 200 enfants et se trouvent ainsi réduit à 30 à 40'.
- Des constats pointant un manque de locaux, des activités peu diversifiées, une formation insuffisante des personnels en matière d'animations.
- Un partenariat non abouti avec le milieu associatif.

Parallèlement le gouvernement a revu le dispositif général de la réforme en assouplissant les rythmes scolaires tout en restant ferme sur les principes. Les grandes lignes ont été mises en place par un décret du 7 mai 2014 dit Décret Hamon. Ce décret qui autorise des expérimentations à l'organisation des rythmes scolaires en primaire et maternelle prévoit les dispositions suivantes :

*Cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, demeurent obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves, afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions". Si bien que les adaptations "ne peuvent avoir pour effet de répartir les enseignements sur moins de 8 demi-journées par semaine comprenant au moins 5 matinées, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de 6 heures par jour et trois heures trente par demi-journée".*

*Possibilité de prévoir une après-midi réservée au périscolaire : "Une commune (ou l'EPCI concerné) peut demander à expérimenter une organisation hebdomadaire du temps scolaire comprenant par exemple 8 demi-journées d'enseignement avec 5 matinées réparties sur 5 jours, dont une matinée d'enseignement placée indifféremment le mercredi ou le samedi matin. Il est donc possible de prévoir, dans cette hypothèse, une après-midi réservée au périscolaire".*

*Une commune peut demander à expérimenter une semaine comprenant moins de 24 heures hebdomadaires, à partir du moment où la semaine comporte bien 9 demi-journées sur 5 jours, et que les vacances scolaires d'été sont réduites*

*Les expérimentations en école maternelle "devront s'inspirer" des recommandations que le ministère de l'Education nationale a déjà émises. Quatre points sont rappelés : respecter une "alternance équilibrée" entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants ; aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école ; organiser "avec un soin particulier" la transition entre le scolaire et le périscolaire ; adapter les activités aux "besoins" des jeunes enfants.*

Mme Le Maire indique que le conseil d'école du groupe scolaire Henri Pourrat n'a pas validé le principe d'une expérimentation basée sur un après-midi réservée aux TAP, le vendredi après-midi. Le conseil d'école de la maternelle sera amené à se prononcer sur cette question lors de sa prochaine réunion prévue le 3 juin.

Le décret précise également que le consensus Mairie/Conseil d'école est un principe préalable pour voir le dossier d'expérimentation retenu par les autorités académiques.

Mme Le Maire indique que si le principe de la demi-journée TAP n'est pas validé une organisation sera mise en place dès la rentrée de septembre mais il conviendra d'être attentif quant au nombre d'intervenants ainsi qu'à leurs formations. La commune s'attachera particulièrement au contenu des TAP.

Monsieur Courthaliac précise qu'il est indispensable d'harmoniser les horaires des écoles primaire et maternelle pour faciliter la vie des parents et que la pause méridienne à la maternelle est beaucoup trop longue (2,15 H).

Madame Bost « fait référence aux questionnaires qui montrent des retours positifs sur le système en place (130 réponses sur 207 soit 62% à la question: La prise en charge des enfants vous semble-t-elle adaptée?)». Elle signale également un point à améliorer sur les horaires décalés entre les deux écoles.

### **LES PLUS BEAUX DETOURS DE FRANCE**

Mme Monnerie rappelle à l'assemblée que le congrès national des « Plus beaux Détours de France » se tiendra à Ambert du 12 au 14 juin 2014. Elle indique que l'appartenance de la Commune à cette association lui permet d'accroître sa notoriété et lui apporte une résonance médiatique.

Elle précise ensuite le programme des manifestations prévues sur ces trois journées et remercie les différents partenaires qui se sont associés à l'organisation de ce congrès.

Elle rappelle que le coût de cette manifestation est de 33 175€. Sans subvention du Conseil Général, ni du Conseil Régional. Seul le Parc à fait don de 600€ pour les valisettes et brochures offertes aux congressistes. (Frais Mairie 29 585€)

## **RASSEMBLEMENT GRAND PASSAGE**

Mme Le Maire indique au conseil qu'elle a été informée lundi soir, lors de la réunion de bureau, d'un rassemblement de caravanes à l'occasion d'une mission évangélique tzigane durant la période du 2 au 8 juin 2014. Elle rappelle que l'accueil de ce type de regroupement a fait l'objet d'une circulaire ministérielle laquelle préconise entre autres que les mairies puissent prendre en compte ces demandes de stationnement « Grands Passages ». Une rencontre est prévue avec les responsables de ce groupe afin de définir les conditions d'accueil. Une convention préalable sera donc établie.



## **COMMISSIONS PERMANENTES**

Mme le Maire indique que, suite à son accueil au sein du conseil municipal, Mme BOST a manifesté le désir de participer aux travaux des commissions permanentes suivantes :

*COMMISSION VIE PUBLIQUE PROMOTION DE LA CITE* et notamment la sous-commission : *PROMOTION DE LA CITE*.

*COMMISSION DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES et ENVIRONNEMENTAUX*.

Le conseil municipal unanime accepte la modification de la composition de ces commissions afin de permettre l'intégration de Mme BOST.

## **COMMISSION DU PERSONNEL**

Le conseil décide de modifier la composition de la commission du personnel de la façon suivante :

<b>Myriam FOUGERE</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
CHEVALEYRE Eric	PERIGNON Agnès
BEAULATON Michel	ALLEGRE-CARTIER Stéphanie
SAUVADE Christine	IMBERT Johan
BERNARD Annie	FAUCHER-CONVERT Véronique

## **ELECTION D'UN ADJOINT**

Dossier retiré de l'ordre du jour dans la mesure où la démission de Mr Guy GORBINET de ses fonctions d'adjoint n'a pas, pour l'instant, été acceptée par Mr Le Préfet.

## **REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de règlement intérieur précisant le fonctionnement du Conseil et les droits des élus. Mme PEGHEON souhaite que les comptes rendus de commission puissent être diffusés rapidement.

Par ailleurs Mme MONNERIE a constaté il y a quelques temps la diffusion d'un « *Bulletin N°1 Comm'Ambert* » et s'interroge sur la légalité de sa parution eu égard aux règles applicables au droit d'expression des élus de l'opposition sur les supports de communication municipale où un espace doit leur être consacré. Mme Le Maire lui répond qu'il ne s'agit pas d'un bulletin municipal mais simplement d'un document à caractère informatif non soumis aux règles évoquées précédemment.

## **PARC NAUTIQUE DES TROIS CHENES : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS**

Approbation unanime du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) du parc nautique des trois chênes. Ce document qui vise à actualiser et à mettre à jour le POSS a été préparé et rédigé par Mme la responsable de bassin en concertation avec les personnels MNS de l'établissement.

Concernant le Parc nautique Mme Monnerie a constaté l'année dernière l'accueil de groupes les après-midi ce qui occasionnait des difficultés. Mme Mondin indique que cette question sera examinée en commission.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : MODIFICATIONS**

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a approuvé une liste de trente-deux personnes destinée à permettre à Mr Le Directeur des Finances publiques de procéder à la désignation des seize membres (huit titulaires et huit suppléants) de la commission communale des impôts directs.

A l'examen de cette liste, la Direction Générale des Finances Publiques a fait savoir à la collectivité que :

« La liste proposée par le conseil municipal du 18 avril 2014 mentionne :

- En titulaire hors commune : M. RODDE André, à St-Ferréol des Côtes.

*L'habitation principale s'avère bien être hors de la commune d'Ambert ; toutefois, la personne désignée n'est pas inscrite en son nom à un rôle d'impôt local sur la commune d'Ambert et ne peut donc être retenue.*

- En suppléant hors commune : pour la personne désignée à ce titre (M. VOLDOIRE Charles), l'adresse de la commune extérieure n'a pas été mentionnée. »

En conséquence et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal unanime :

- décide de modifier en conséquence la liste de proposition en vue de la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.
- Dit que les modifications concernent :

Mme Michelle MAVEL épouse RODDE – Le Triant 63600 St-Ferréol des Cotes, en qualité de membre titulaire (extérieur) ayant un impôt local sur Ambert. (au lieu de Mr André RODDE)

Mr Charles VOLDOIRE 63600 VALCIVIERES en qualité de membre suppléant (extérieur). Il s'agit ici de faire mention de l'adresse de la commune.

## **VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS**

Unanimité sur les propositions telles que détaillées sur le rapport de synthèse.

Il s'agit d'une part de mettre en place les crédits budgétaires nécessaires à la prise en charge des frais relatifs à l'organisation du congrès des Plus Beaux Détours de France et d'autre part de prévoir les opérations d'ordre justifiées par la mise à jour de l'état de l'actif de la Commune

## **TARIFS BASE DE LOISIRS ET PARC NAUTIQUE**

Les tarifs proposés par la commission « promotion de la Cité » et qui concernent la période estivale 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Ces tarifs sont pour la plupart inchangés depuis 2011 et il appartiendra à la commission de faire de nouvelles propositions pour la saison prochaine.

## **DEMANDE DE SUBVENTION - MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Unanimité pour solliciter, au titre de la réserve parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur, l'attribution d'une subvention, à hauteur de 50% du montant hors taxes du devis, pour les travaux de fourniture et d'installation d'un afficheur électronique multisports au centre sportif Le Coral.

Coût de l'équipement : 9 336 € TTC. Subvention possible : 3 890 €.

Mme FAUCHER-CONVERT reste réservée quant à l'attribution de cette subvention par Mr Le Député dans la mesure où Ambert a déjà obtenu, via Mr le Sénateur Magner, une subvention de 5 000€ pour l'acquisition de matériels informatiques et d'instruments de musique. Information à vérifier.

## **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL**

**Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal unanime, décide :**

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil général du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

2°) d'approuver l'adhésion de la Commune d'AMBERT au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des sites identifiés à ce jour.

3°) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

## **INDEMNITE DE CONSEIL**

Sur proposition de Mme le Maire le Conseil municipal unanime, décide de ne pas retenir le principe d'attribution d'une indemnité de conseil au receveur. Cette décision est motivée par le fait que la Commune d'Ambert assure elle-même les prestations facultatives susceptibles d'être rémunérées par une telle indemnité.

## **EXONERATION DE TAXE SUR LES SPECTACLES**

Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide d'exonérer de taxe sur les spectacles toutes les manifestations à caractère sportif organisées sur la commune d'Ambert durant l'année 2015.

## **MISE À DISPOSITION D'IMMEUBLE : CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER**

Le Conseil municipal unanime donne tous pouvoirs à Mme Le Maire pour engager les négociations utiles avec le Centre Hospitalier en vue de la mise à disposition du bâtiment, autrefois à usage de logement de l'Aumônier, situé avenue G. Clémenceau ceci pour permettre l'accueil en urgence de personnes en difficultés ou sans abri.

Il est précisé que cette nouvelle convention prendra effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2014.

Une nouvelle convention sera également à conclure avec le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) en ce qui concerne la gestion au quotidien de ces logements d'urgence.

Il est à noter enfin que des travaux de rafraîchissement et d'entretien devront être réalisés dans ces logements, les derniers travaux réalisés par la ville datant de l'origine de la mise à disposition, soit 1996.

---

***Mme Véronique FAUCHER-CONVERT quitte la séance à 20H40.***

---

## **AFFAIRE CONTENTIEUSE**

Mme Le Maire indique à l'assemblée que la commune d'Ambert a reçu notification le 3 mai 2014 d'une requête N°1400818-2, enregistrée le 23 avril 2014, présentée par le bureau d'études BRUNEL devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Cette requête a été formée en vue de l'annulation du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur secteur hôpital.

Après en avoir délibéré, le conseil unanime :

Autorise Mme le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans le cadre de cette requête.

Désigne Maître SLIWA-BOISMENU pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance,

## **AFFAIRES SECTIONNALES**

A l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve la liste 2014 des ayants-droit aux coupes affouagères.

- Approuve les propositions de l'Office National des Forêts concernant la programmation des travaux 2014 à réaliser dans les forêts sectionnelles de Bunangues et autres d'une part et de Bunangues d'autre part.
- Décide de délivrer sur pied aux ayants-droit la coupe de bois proposée par l'ONF dans la forêt sectionnelle de Bunangues. Cette coupe sera réalisée sous la responsabilité de trois garants.

## **QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Dans le but de permettre la promotion d'un agent de la commune ayant réussi les épreuves du concours de rédacteur territorial (Catégorie B), le Conseil Municipal, unanime, décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs de la Commune d'Ambert :

#### Service administration – Ressources humaines

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe (échelle 4). (Cat C)
- Création d'un poste de rédacteur (cat B)

Date d'effet de cette décision : 1<sup>er</sup> juin 2014.

## **ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME**

Sur proposition de Mme Le Maire et à l'unanimité le conseil décide d'adhérer au **service retraites du centre de gestion du Puy-de-Dôme** compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL.

Le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL. Pour Ambert cette tarification prévoit un coût pour Ambert de 1 000 €/an.

### **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

Il s'agit de rendre compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie à Mme le Maire par délibération du 18 avril 2014 en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Les décisions prises sont les suivantes :

#### - **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**

- N° 10 : SANITAS – Section AX n° 180 – 11, rue Claude Dravaine – La Croix de Beauvialle – Prix : 120.000 € - Acquéreur : Mr Aymeric RODRIGUE et Melle Roxanne BERTHET,
- N° 11 : BEAUGEON – Section AH n° 25 – 2, rue des Récollets – Prix : 32.500 € - Acquéreur : Mr Jean-Luc FAURE et Melle Valérie PICHOR,
- N° 12 : BEAL – Section AM n° 487 – Avenue G. Clémenceau – Prix : 75.000 € - Acquéreur : Mr Stéphane DURET et Melle Adeline MENANTAUD,
- N° 13 : DENIS – Section AH n°s 217, 219 et 224 – Avenue des Croves du Mas – Prix : 1 € - Acquéreur : Melle Violette GORETTA,
- N° 14 : DESTRAC – Section BH n° 61 – Saint-Pierre – Prix : 3.500 € - Acquéreur : Mr et Mme TUNCEL Umut,
- N° 15 : Consorts CONVERS – Section AY n° 121 – 22, Avenue du 8 Mai 1945 – Prix : 93.000 € - Acquéreur : Mme Claire MAGAUD,
- N° 16 : SOFRA INOX – Section BC n°s 14 et 80 – ZI de la Masse – Prix : 300.000 € - Acquéreur : Société Civile Immobilière des Trois Chênes,
- N° 17 : SAINT-PIERRE SNC – Section AN n° 121 – 55, Avenue de Lyon – Prix : 75.000 € - Acquéreur : Mr Marc D'APUZZO

#### - **Décisions prises par délégation :**

Approbation de la convention avec l'ESAT Le Valdore relative à la fourniture des repas aux enfants et aux personnels d'encadrement du centre de loisirs municipal

Approbation de la convention avec l'Association DETOURS concernant la mise à disposition du local anciennement à usage d'appartement situé dans l'ensemble immobilier sis 8, rue de l'Industrie à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2014,

Fin d'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de services accordée le 26 Septembre 2011 à Melle Amélie GROLLET avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2014,

Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et de stationnement sur les foires et marchés,

Emprunt de 500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin afin de financer une partie du programme d'investissement 2014,

Résiliation du bail de location conclu avec Mr PARENT Anthony et Melle KERN Amandine pour un appartement de type F3 situé à la caserne des pompiers 10, rue des Allées et restitution de la caution – Date d'effet : 7 Mai 2014,

Approbation de la convention conclue avec la Société Critérium du Dauphiné Organisation et la Communauté de Communes du Pays d'Ambert concernant les modalités d'organisation et d'accueil de la 3<sup>ème</sup> étape du Critérium du Dauphiné Libéré : Ambert – Le Teil.

**Le conseil municipal prend acte de cette présentation.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00, Mme le Maire invitant l'ensemble des participants (élus et publics) à partager le verre de l'amitié.